



Stadt Bern
Direktion für Sicherheit
Umwelt und Energie



Stadt Bern
Direktion für Sicherheit
Umwelt und Energie



Activités culturelles dans la rue

Polizeiinspektorat
Orts- und Gewerbe Polizei
Predigergasse 5
Postfach
3001 Bern
Telefon 031 321 50 50
ServiceCenterOGP@bern.ch

Les activités culturelles dans la rue

Sont autorisées dans les conditions suivantes:

- max. 1x par semaine (max. 4x par mois)
- max. 30 minutes par site
- jusqu'à 2 personnes (obligation d'autorisation à partir de 3 personnes)
- les instructions des autorités doivent être respectées
- pendant les heures suivantes:

Jour	Selon le plan Spitalgasse, Marktgasse, Bärenplatz, Oberer Waisenhausplatz	Reste de la municipalité
Lun-Mer, Ven	11:00-14:00 / 17:00-21:00	11:00-21:00
Jeu	11:00-14:00 / 17:00-22:00	11:00-22:00
Sam	10:00-21:00	
Dim	Interdit toute la journée	

Les activités dans la rue ne sont pas autorisées:

- les dimanches
- avec des amplificateurs
- dans la gare
- si des piétons, la circulation et des abords sont entravés
- si elles sont inacceptables pour d'autres gens (p.ex. instruments forts tels que tambours ou trompettes)
- lors de quêtes d'argent actives (des dons dans le chapeau ou l'étui d'instrument sont autorisés)
- dans la zone des églises, pendant des événements

Pour des groupes à partir de 3 personnes des dispositions spéciales entrent en vigueur:

- uniquement avec une autorisation
- uniquement les mardi, jeudi et samedi
- uniquement dans le périmètre désigné (Spital- et Marktgasse ainsi que Bärenplatz et Oberer Waisenhausplatz; selon le plan)
- conditions ultérieures conformément à l'autorisation

Vous trouverez d'autres dispositions dans le décret du 22 août 2001 sur les activités culturelles dans la rue de la ville de Berne (Strassenaktivitätenverordnung; SAV; SSSB 732.211.1).

Autorisations et informations

Polizeiinspektorat, Orts- und Gewerbepolizei, Predigergasse 5,
Postfach, 3001 Bern, Tel. 031 321 50 50, E-Mail: ServiceCenterOGP@bern.ch

Plan

